

Orléans, le 06 octobre 2004

A l'attention de
Madame la Maire de LE BARDON
Messieurs les Maires de CHARSONVILLE, SAINT-PERAVY et TOURNOISIS

Objet : arsenic dans l'eau

Madame, Messieurs,

Votre commune est malheureusement située sur une zone au sol riche en arsenic qui se retrouve ensuite dans l'eau distribuée à vos administrés, à des taux ne respectant pas la norme en vigueur.

Nous comprenons tout à fait que de petites communes comme celles que vous servez, aux moyens humains et financiers limités, tardent à respecter la « nouvelle » réglementation (prévue cependant depuis fin 1998 et applicable depuis fin 2003 en France).

Nous espérons que vous parviendrez rapidement à effectuer les travaux nécessaires pour que la réglementation en vigueur soit respectée.

D'autre part, **il nous semble très important que vous informiez sans ambiguïté l'ensemble des habitants de vos communes sur les dangers réels de l'arsenic** afin que chacun prenne en connaissance de cause les mesures qui s'imposent.

A cet effet, nous nous permettons de vous rappeler :

- les risques supplémentaires de cancers de la peau sont estimés à 6 pour 10 000 pour une ingestion quotidienne d'eau de 2 litres contenant de l'arsenic à une teneur de seulement 10 microgrammes par litre (1).

- L'arsenic hydrique est également responsable de cancers de la vessie et de cancers du poumon. L'arsenic est aussi fortement suspecté de provoquer d'autres maladies (cancers du foie et des reins, pathologies cardiaques, diabète non insulino-dépendant, etc.) (2).

- L'arsenic, ici manifestation d'origine naturelle, ne fait que s'ajouter à la longue liste des substances cancérigènes déjà utilisées par l'homme, et bien souvent en excès (amiante, pesticides, engrais nitrés, conservateurs utilisés en agroalimentaire, colorants, etc.) (3).

Enfin, nous tenons à vous rappeler que l'augmentation du nombre de cancers en France (comme dans tous les pays occidentaux) est un problème particulièrement préoccupant. De 170 000 nouveaux cas de cancers par an en 1980 dans notre pays, nous sommes passés à 280 000 nouveaux cas par an en 2000 (4).

Dans l'attente d'une réaction forte de votre part, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, en l'expression de nos sentiments naturalistes les plus respectueux.

Paul SIFFERT, Président de l'association des Naturalistes orléanais

Copies :

- Monsieur le Préfet
- DDASS du Loiret
- Lyonnaise des Eaux

- (1) Rapport du sénat sur la qualité de l'eau et l'assainissement en France. Voir le site Internet du Sénat : www.senat.fr/rap/102-215-2/102-215-262.html
- (2) Exposition chronique à l'arsenic hydrique et risques pour la santé, *Ministère de la Santé*, octobre 2002, 108 pages. Voir le site Internet : www.invs.sante.fr/publications/2003/arsenic/
- (3) La société cancérigène, *BARBIER Geneviève & FARRACHI Armand*, Editions de la Martinière, 2004, 190 p
- (4) Données de l'Institut de Veille sanitaire : www.invs.sante.fr/publications/2003/rapport_cancer_2003/p191_tous_cancers.pdf